## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**



## Conseil Municipal de la Ville de Dijon Séance du 17 mai 2010

Président

: M. REBSAMEN

Secrétaire

: M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVELLEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M.OUAZANA

Membres excusés

: Mme DURNERIN (pouvoir M. LOUIS) - M. MARCHAND (pouvoir M. GRANDGUILLAUME)

Membres absents

: Mme BERNARD

## OBJET DE LA DELIBERATION

Logement à loyer modéré - 17, rue des Fleurs - Cession d'une propriété bâtie à la société Villéo

Monsieur Pribetich, au nom des commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par arrêté du 22 janvier 2010, la Ville a décidé d'exercer son droit de préemption sur huit appartements, dont six occupés, constituant l'immeuble situé 17, rue des Fleurs, cadastré section HK n°350, d'une surface habitable totale d'environ 312 m², moyennant le prix de 418 000 € auquel s'ajoute 22 000 € de commission d'agence, soit une somme totale de 440 000 €.

La société Villéo a fait part de son intérêt d'acquérir ce bien.

Il est proposé d'accéder à sa demande et de lui céder cette propriété bâtie, au prix équivalent au coût d'acquisition et conforme à l'évaluation de France Domaine.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider la cession par la Ville, à la société Villéo, représentée par Monsieur Emmanuel Picard, Directeur Général - 28, boulevard Georges Clemenceau - BP 30312 - 21003 Dijon cedex, d'une propriété bâtie, cadastrée section HK n°350, moyennant le prix total de 440 000 € ;

2- dire qu'il sera procédé à cette cession par acte administratif;

3- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision et autoriser Monsieur le Trésorier Municipal à percevoir le produit de la vente.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme Le Maire, Pour le Maire, le Premier Adjoint,

PUBLIÉ LE 21/05/2010

Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

2 1 MAI 2010



